

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le 2 avril 2024 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Marc-André Laberge et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras

Est absent Monsieur le conseiller Nathaniel St-Pierre

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2024
3. **Période de questions**
4. **Greffes**
 - 4.1 Avis de motion – Projet de règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais
 - 4.2 Dépôt du premier projet de règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais
 - 4.3 Présentation du premier projet de règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
 - 5.2 Acceptation de la lettre de démission de l'employé # 13-09
 - 5.3 Embauche au poste temporaire de paysagiste
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
 - 6.3 Dépôt – États financiers 2022
 - 6.4 Dépôt – Faits saillants 2022
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 19 mars 2024 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
9. **Hygiène du milieu**
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
 - 10.2 Demande à la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent d'entreprendre un recours judiciaire concernant le lot 5 621 238
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
 - 11.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai
 - 11.3 Soutien à l'organisme culturel Gueulart en cavale
 - 11.4 Partenariat avec Commerces-secours en support aux victimes de violence conjugale
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
 - 13.1 Demande d'aide financière de la part du Marché fermier du comté de Huntingdon
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

063-04-2024

ADOPTÉE

2. Adoption de procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 4 mars 2024;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

064-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Blair et appuyé par le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2024

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le vendredi 15 mars 2024 afin de procéder sans délai à la sélection des membres du CCU;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

065-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Mckenzie et appuyé par le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Avant de débiter cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Peut-on faire de la bigénération ou juste des logements accessoires?

Réponse : Oui, on peut faire de la bigénération. On va ajouter les mots de bigénération dans la réglementation sur les logements accessoires pour clarifier le tout. L'important pour avoir une bigénération est d'avoir une entrée distincte entre les 2 logements au sein d'un même bâtiment. C'est vraiment une avenue qui nous tient à cœur, car on sait que l'accession à la propriété n'est pas évidente dans le contexte actuel.

Question : J'avais posé une question sur la taxe des cours d'eau et je n'ai pas eu de nouvelles. Il n'y a pas eu de travaux de cours d'eau dans les dernières années. Pourquoi la taxe des cours d'eau représente un tel montant?

Réponse : La taxe a été chargée selon les quotes-parts chargées par la MRC, en plus des prévisions budgétaires associées à ce poste. S'il y a surplus, on pourra affecter à la fin de l'année dans une réserve décrétée par le conseil municipal par résolution, selon ce que le MAMH nous a confirmé et ainsi ajuster la taxe des cours d'eau pour l'année suivante.

Question : Vous servez-vous de cette taxe pour payer une quote-part de la MRC? Le montant de la taxe des cours d'eau ne devrait pas servir à payer des quotes-parts.

Réponse : Nous allons vérifier le tout.

Question : J'aimerais voir les montants des taxes ventilées dans le budget 2024, de la même façon que ça a été présenté les années précédentes. Puis-je avoir accès à ces informations publiques?

Réponse : Nous avons modifié cette année la façon de présenter le budget afin de simplifier l'information présentée pour le citoyen et s'uniformiser avec les pratiques courantes en matière de comptabilité, de la même façon que le font déjà les autres municipalités. L'information que vous demandez n'est pas consignée dans un document. Nous n'avons pas à créer ou à produire un document qui n'existe pas et nous n'avons pas à vous fournir l'information qui n'est pas consignée dans un document.

Question : Est-ce que la municipalité veut acheter l'église de Saint-Antoine-Abbé?

Réponse : On se l'est fait offrir verbalement. On a effectué ensuite une évaluation par un ingénieur au niveau de la structure, mais nous attendons une offre formelle de la part de la paroisse. Nous sommes donc en attente de la part d'une offre écrite de la paroisse. Chose certaine, c'est au cœur du village et le secteur nous tient à cœur. Si un projet concret est déposé, nous consulterons la population sur cette avenue.

Question : Quelle est la valeur des travaux à effectuer à l'église de Saint-Antoine-Abbé selon l'évaluation?

Réponse : Nous n'avons pas entre les mains les coûts estimés des travaux. Si nous obtenons une offre concrète et écrite de la part de la paroisse, nous obtiendrons une évaluation chiffrée des travaux à faire. Chose certaine, nous consulterons la population si une offre venait à être concrète.

4. Greffe

4.1 Avis de motion - Règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais

066-04-2024

La conseillère Lyne McKenzie donne avis de motion qu'un projet de règlement 273-8 sera présenté et déposé par lui-même ou un autre membre du conseil. Ce règlement vise à modifier le règlement 273 sur les permis et certificats afin de mieux encadrer et limiter les activités de remblai sur l'ensemble du territoire. Les travaux de remblais exécutés dans le cadre de projets de construction résidentielle sont cependant exclus.

4.2 Dépôt du premier projet de règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais

067-04-2024

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement sur les permis et certificats 273 pour l'ensemble de son territoire;
ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement sur les permis et certificats 273 afin de mieux encadrer et limiter les activités de remblai sur l'ensemble du territoire ;
ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,

c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les permis et certificat 273;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

ATTENDU QU' un projet de règlement est déposé et présenté à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE déposer le premier projet de règlement 273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats 273 afin de mieux encadrer et limiter les activités de remblai sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE

4.3 Présentation du premier projet de règlement #273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant les remblais

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement sur les permis et certificats 273 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement sur les permis et certificats 273 afin de mieux encadrer et limiter les activités de remblai sur l'ensemble du territoire ;

068-04-2024

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les permis et certificat 273;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

ATTENDU QU' un projet de règlement est déposé et présenté à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE présenter le premier projet de règlement 273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats 273 afin de mieux encadrer et limiter les activités de remblai sur l'ensemble du territoire ;

QU'IL soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- le remplacement des alinéas 17.9)
- le remplacement des alinéas 17.10)
- le remplacement des alinéas 17.11)
- l'ajout de l'alinéa 17.12)
- l'ajout de l'alinéa 17.13)
- l'ajout de l'alinéa 17.14)

L'article 3.6.2 se lit maintenant comme suit :

« 17) *travaux de remblai*:

17.1) Le certificat de localisation ou une description technique du terrain concerné;

17.2) La localisation des zones devant être affectées par les travaux projetés;

17.3) La superficie (ou volume) à remblayer ou déblayer;

17.4) La localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés sur le terrain, puits d'eau potable ou sur les *lots contigus*;

17.5) La projection au sol du ou des bâtiments déjà construits sur le terrain visé ou sur les lots ou terrains contigus;

17.6) La ligne ou les lignes de rue ou chemin;

17.7) Le profil du terrain avant et après la réalisation des ouvrages projetés;

17.8) La ligne des hautes eaux (s'il y a lieu) ;

- 17.9) La provenance des matériaux. Un maximum de 2 provenances est autorisé par permis (1).
- 17.10) Des tests de sol valides et conformes effectués dans les six (6) mois précédant le dépôt de ladite demande pour chaque provenance de terre. Pour chaque provenance de terre de remblai le/les tests de sol doivent être de catégorie de <A ou <AB et avoir été réalisés par un laboratoire agréé afin de vérifier la présence ou non de contaminant, et ce, pour chaque provenance ;
- 17.11) La durée des travaux projetés d'un maximum d'un (1) mois. Possibilité de renouveler le permis un maximum de deux (2) fois ;
- 17.12) Un plan détaillant l'itinéraire des camions de transport à l'intérieur du territoire de Franklin ;
- 17.13) Un plan d'aménagement réalisé par un agronome certifié pour tout remblai effectué en zone agricole ;
- 17.14) Caractérisation environnementale du terrain concerné pour tout remblai en zone agricole par un biologiste ».

Article 3

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- L'abrégement de l'alinéa 17.12)
- L'ajout de l'alinéa 17.15)
- L'ajout de l'alinéa 17.16)

L'article 3.6.2 se lit maintenant comme suit :

17.15) Un dépôt de 20 000 \$, à l'ordre de la Municipalité de Franklin, est requis pour tout permis. Ce montant sera restitué au demandeur à la conclusion des travaux, sous réserve du respect de toutes les conditions et réglementations relatives au remblai.

17.16) Pour toute demande de permis de remblai impliquant plus de 100 voyages (équivalant à 1296 mètres cubes), le propriétaire devra assumer les frais d'un surveillant de chantier désigné par la municipalité, qui sera présent sur les lieux lors des semaines d'opérations de remblai afin de s'assurer du contenu adéquat des voyages de remblai, en plus de comptabiliser le nombre de camions venu effectuer du remblai. Le coût de la surveillance de chantier pour une semaine complète d'opérations se chiffre à 3 200 \$. Les frais de surveillance de chantier sont payables dès l'émission du permis.

Article 4

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- Le remplacement de l'article 3.6.5

L'article 3.6.5 se lit maintenant comme suit :

« 3.6.5 conditions de validité du certificat d'autorisation pour un remblai

En plus des dispositions générales applicables, un certificat d'autorisation pour un remblai doit remplir les conditions suivantes pour demeurer valide :

- Le propriétaire, le surveillant de chantier ou toute personne mandatée par le demandeur pour réaliser les travaux doit s'assurer du respect par les opérateurs de l'itinéraire prescrit au certificat d'autorisation;
- Le propriétaire des lieux où son surveillant de chantier doit communiquer par courriel à chaque vendredi à un représentant de la Municipalité dûment identifié le nombre de voyages de terre réalisés au cours de la semaine d'activités, notamment en transmettant le bon de livraison de chaque camion ;
- Des tests de sol de phase I doivent être effectués aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, selon la mesure atteinte la plus rapidement, soit à chaque semaine d'opération, soit à chaque 1 296 mètres cube de terre transportée sur les lieux. Les travaux de remblai peuvent se poursuivre pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol ;

- Des tests de sol de phase II sont exigés, aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, lorsque les résultats de tests de sol de phase I sont non-conformes et/ou non-valides. Lorsque des tests de sol de phase II sont exigés, il y a arrêt des travaux de remblai pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol. Les travaux de remblai peuvent se poursuivre à la réception de résultats valides et conformes de ces nouveaux tests de sol de phase II;
- Le non-respect de l'une ou plusieurs conditions mentionnées au Règlement no 273-8, constaté pendant la période de travaux de remblai, entraîneront automatiquement un avis d'infraction et la suspension du permis. Un délai de vingt-quatre (24) heures est accordé au propriétaire pour se conformer à la réglementation ;
- Le non-respect d'une ou plusieurs causes mentionnées au permis de remblai entraînera une révocation immédiate du permis de remblai.

Article 5

Au règlement 273 et à ses modifications subséquentes doit être ajouté l'assujettissement de la réglementation de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de remblais, de même que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, régissant les territoires sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Article 6

Un comité consultatif de remblai est créé afin d'analyser chaque demande de permis de remblai. Ce comité administratif sera composé d'un ou une employé de la Municipalité de Franklin qui œuvre en urbanisme, de même qu'un ou une employé de la direction générale.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le règlement a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration

069-04-2024

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de mars 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que les responsables de l'accueil des citoyens à l'hôtel de ville ont répondu à plus de 300 appels téléphoniques, plus de 400 courriels et accueilli plus de 150 personnes à la réception au cours du mois de mars 2024.

5.2 Acceptation de la lettre de démission de l'employé # 13-09

070-04-2024

ATTENDU QUE l'employée # 13-09 a déniché un autre emploi situé plus près de son domicile;

ATTENDU QUE l'employée # 13-09 a remis sa démission et qu'elle est effective en date du 4 avril 2024;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employée # 13-09.

ADOPTÉE

5.3 Embauche au poste temporaire de paysagiste

ATTENDU QUE Mme Sylvie Laplante a effectué du bon travail à titre de paysagiste pour la Municipalité de Franklin en 2023;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Laplante possède de belles expériences de travail dans le domaine de l'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin ne payera pas plus cher qu'en 2022 pour l'aménagement paysager de ses plates-bandes;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

071-04-2024

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE procéder à l'embauche temporaire de Mme Sylvie Laplante comme paysagiste pour la Municipalité de Franklin, à raison de 25 heures par semaine, du mois d'avril au mois de septembre.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

072-04-2024

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER la liste des déboursés du mois de mars, au montant de 152 619,49 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 100 897,31 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés et élus municipaux totalisant 39 770, 90 \$ pour la période du 25 février au 23 mars 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

6.2 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

073-04-2024

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par

le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt - États financiers 2022

ATTENDU l'obligation qu'a la Municipalité de produire des états financiers vérifiés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU les états financiers produits par la firme de vérificateurs comptables de la Municipalité, B.C.G.O., en regard de l'exercice financier de 2022;

ATTENDU la présentation faite par le maire Yves Métras des états financiers 2022 produits par la firme B.C.G.O.;

074-04-2024

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce Conseil prenne acte du dépôt et de la présentation des états financiers 2022 produits par la firme de vérification comptable B.C.G.O.;

D'APPROUVER lesdits états financiers consolidés pour l'exercice 2022, de même que le rapport financier produit par le maire Yves Métras, tels que présentés;

D'AUTORISER la transmission du Rapport financier consolidé au MAMH pour l'exercice financier 2022.

Le sommaire des états financiers 2022 a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-

verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité. Les états financiers 2022 complets seront publiés sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.4 Dépôt - Faits saillants 2022

075-04-2024

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le rapport des faits saillants 2022 présente et informe globalement sur la santé financière de la Municipalité qui est excellente à tous les niveaux. On y retrouve également quelques réalisations faites.

Le rapport du maire qui fait état des faits saillants a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

7. Sécurité publique

7.1 Procès-verbal de la rencontre du 19 mars 2024 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 19 mars 2024 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8. Transports et voirie

8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics

Le rapport mensuel des activités du Service des travaux publics du mois de mars 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

8.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 231 264 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022-2023; **ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

076-04-2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

ADOPTÉE

9. Hygiène du milieu

Aucun point.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de mars 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10.2 Demande à la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent d'entreprendre un recours judiciaire concernant le lot 5 621 238

ATTENDU QU'UN avis d'infraction a été remis au propriétaire du 2900, route 201, situé sur le lot 5 621 238, pour avoir notamment jeté sur son terrain et dans un cours d'eau des déchets, de la ferraille et autres débris, d'avoir déposé sur son terrain des véhicules automobiles hors d'état de fonctionnement, d'avoir remis plusieurs véhicules à des endroits non aménagés à des fins de stationnement et d'avoir rejeté un contaminant provenant de l'installation septique dans l'environnement;

ATTENDU QU'UN constat d'infraction a été émis à l'endroit du propriétaire du 2900, route 201, situé sur le lot 5 621 238;

077-04-2024

ATTENDU QUE la suite des procédures doit être effectuée par la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents

DE demander à la cour Municipale du Haut-Saint-Laurent d'entreprendre un recours pénal contre le propriétaire du 2900, route 201, situé sur le lot 5 621 238;

D'AUTORISER monsieur Jacques Goudreau et madame Yomi Paquet de remettre à la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent tout document en lien avec cette procédure.

ADOPTÉE

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de mars 2024 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

078-04-2024

Soulignons que plus de 780 personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle en mars 2024.

11.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

079-04-2024

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

11.3 Soutien à l'organisme culturel Gueulart en cavale

ATTENDU QUE l'organisme culturel Gueulart en cavale collabore avec la Municipalité de Franklin pour les Journées de la Culture;

ATTENDU QUE l'organisme culturel Gueulart en cavale a reçu une aide financière du volet 1 - Soutiens au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE l'organisme culturel Gueulart en cavale sollicite le soutien de la Municipalité de Franklin pour la promotion des activités, l'affichage de la publicité, l'utilisation de salles et d'équipement en plus de recevoir l'assistance d'employés municipaux;

080-04-2024

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER le soutien nécessaire à l'organisme culturel Gueulart en cavale pour la réalisation de ses activités en sol franklinois.

ADOPTÉE

11.4 Partenariat avec Commerces-secours en support aux victimes de violence conjugale

ATTENDU QUE Commerces-secours est une initiative permettant aux victimes de violence conjugale d'avoir accès à travers les commerces locaux, à un lieu sécuritaire pour communiquer avec les ressources d'aide disponibles pour elles;

ATTENDU QUE les commerces et les municipalités sont invités à s'inscrire à titre de commerce partenaire;

ATTENDU QUE ces commerces partenaires deviennent des refuges sécuritaires et discrets;

ATTENDU QUE Commerce-secours se veut un mouvement de solidarité envers les victimes de violence conjugale pour créer un filet de sécurité à l'échelle de la région;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

081-04-2024

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la direction générale de signer une entente avec Résidence-Elle afin d'offrir un lieu sécuritaire pour les femmes pouvant être en difficulté de violence conjugale et/ou sexuelle et devenir ainsi un partenaire avec Commerces-secours.

ADOPTÉE

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

13.1 Demande d'aide financière de la part du marché fermier du comté de Huntingdon

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une demande d'aide financière de la part du marché fermier du comté de Huntingdon;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

082-04-2024

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

14. Divers

Aucun ajout.

15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

Question : Vous apportez de nombreux points positifs au règlement de remblai, mais je ne vois pas l'idée de redevances dans le projet de règlement de remblai. Pourquoi?

Réponse : On pourra revoir le tout, car, comme vous avez constaté, c'est toujours en constante évolution et on va s'adapter. On avance, on veut rendre l'accès aux remblais toujours plus restrictif. Il nous reste également à revoir et bonifier la réglementation sur les amendes reliées aux remblais. Nous allons évaluer votre suggestion, qui est intéressante.

Question : On parle de fournir des ressources pour Gueulart en cavale. Combien ça coûte?

Réponse : Il n'y a pas de contribution financière versée à Gueulart en cavale. Seulement la location d'un local pour leurs activités, la promotion sur le Web de leurs activités et le fait de fournir un employé à l'occasion pour une activité. Nous sommes très heureux de développer une offre de service culturelle à moindre coût comme c'est le cas actuellement.

Question : Quand est-ce que les nids-de-poule seront réparés sur le rang des Lemieux?

Réponse : Il y a déjà beaucoup de travaux qui ont été faits l'an dernier. Pour cette année, on va pouvoir prendre action concrètement lorsque le dégel sera complété, surtout étant donné qu'il y aura encore de la neige cette semaine.

Question : J'effectue des travaux de recherche avec l'université McGill. On a trouvé l'endroit de 600 sites de remblai dans la région, de Kahnawake jusque dans l'état de New York. Puis-je avoir accès à certains documents?

Réponse : Notre objectif est de ne plus avoir de remblais dans la municipalité. Vous pouvez contacter notre directeur général pour avoir accès aux documents existants.

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

083-04-2024

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 2 avril 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Monsieur Yves Métras,
Maire



Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

PROJET



**MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

***Règlement n° 273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats concernant
les remblais***

Avis de motion : 2 avril 2024

Dépôt et présentation du projet de règlement : 2 avril 2024

Adoption du projet de règlement : 6 mai 2024

Avis public d'entrée en vigueur : À venir

Entrée en vigueur du règlement : À venir



**Règlement n° 273-8 modifiant le règlement
sur les permis et certificats concernant les
remblais**

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

*Règlement n° 273-8 modifiant le règlement
sur les permis et certificats 273 afin de
modifier les documents requis lors d'une
demande de permis de remblai et d'ajouter
des conditions de validité particulière aux
certificats d'autorisations pour les travaux de
remblai*

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement sur les permis et certificats 273 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement sur les permis et certificats 273 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis de remblai et d'ajouter des conditions de validité particulière aux certificats d'autorisations pour les travaux de remblai;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les permis et certificat 273;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2024 2024;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

ATTENDU QU' un règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XYZ, appuyé par XYZ et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun attestant avoir pris connaissance du présent règlement, en avoir compris le sens et la portée et se déclarant en accord;

D'adopter le règlement n° 273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats 273 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis de remblai et d'ajouter des conditions de validité particulière aux certificats d'autorisations pour les travaux de remblai;

QUE le Règlement n° 273-8 modifiant le règlement sur les permis et certificats 273 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis de remblai et d'ajouter des conditions de validité particulière aux certificats d'autorisations pour les travaux de remblai soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce Règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- *le remplacement des alinéas 17.9)*
- *le remplacement des alinéas 17.10)*
- *le remplacement des alinéas 17.11)*
- *l'ajout de l'alinéas 17.12)*
- *l'ajout de l'alinéas 17.13)*
- *l'ajout de l'alinéas 17.14)*

L'article 3.6.2 se lit maintenant comme suit :

« 17) travaux de remblai:

- 17.1) Le certificat de localisation ou une description technique du terrain concerné;*
- 17.2) La localisation des zones devant être affectées par les travaux projetés;*
- 17.3) La superficie (ou volume) à remblayer ou déblayer;*
- 17.4) La localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés sur le terrain, puits d'eau potable ou sur les lots contigus;*
- 17.5) La projection au sol du ou des bâtiments déjà construits sur le terrain visé ou sur les lots ou terrains contigus;*
- 17.6) La ligne ou les lignes de rue ou chemin;*
- 17.7) Le profil du terrain avant et après la réalisation des ouvrages projetés;*
- 17.8) La ligne des hautes eaux (s'il y a lieu) ;*
- 17.9) La provenance des matériaux. Un maximum de 2 provenances est autorisé par permis (1).*
- 17.10) Des tests de sol valides et conformes effectués dans les six (6) mois précédant le dépôt de ladite demande pour chaque provenance de terre. Pour chaque provenance de terre de remblai le/les tests de sol doivent être de catégorie de <A ou <AB et avoir été réalisés par un laboratoire accrédité afin de vérifier la présence ou non de contaminant, et ce, pour chaque provenance ;*
- 17.11) La durée des travaux projetés d'un maximum d'un (1) mois. Possibilité de renouveler le permis un maximum de trois (3) fois ;*
- 17.12) Un plan détaillant l'itinéraire des camions de transport à l'intérieur du territoire de Franklin ;*
- 17.13) Un plan d'aménagement réalisé par un agronome certifié pour tout remblai effectué en zone agricole ;*
- 17.14) Caractérisation environnementale du terrain concerné pour tout remblai en zone agricole par un biologiste ».*

Article 3

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- *L'abrégement de l'alinéa 17.12)*
- *L'ajout de l'alinéas 17.15)*
- *L'ajout de l'alinéas 17.16)*

L'article 3.6.2 se lit maintenant comme suit :

- 17.15) Un dépôt de 20 000 \$, à l'ordre de la Municipalité de Franklin, est requis pour tout permis. Ce montant sera restitué au demandeur à la conclusion des travaux, sous réserve du respect de toutes les conditions et réglementations relatives au remblai.*

17.16) Pour toute demande de permis de remblai impliquant plus de 100 voyages (équivalant à 1296 mètres cubes), le propriétaire devra assumer les frais d'un surveillant de chantier désigné par la municipalité, qui sera présent sur les lieux lors des semaines d'opérations de remblai afin de s'assurer du contenu adéquat des voyages de remblai, en plus de comptabiliser le nombre de camions venu effectuer du remblai. Le coût d'un surveillant de chantier pour une semaine complète d'opérations se chiffre à 3 200 \$. Les frais de surveillance de chantier sont payables dès l'émission du permis.

Article 4

Le règlement sur les permis et certificats est modifié par :

- Le remplacement de l'article 3.6.5

L'article 3.6.5 se lit maintenant comme suit :

3.6.5 conditions de validité du certificat d'autorisation pour un remblai

En plus des dispositions générales applicable, un certificat d'autorisation pour un remblai doit remplir les conditions suivantes pour demeurer valide :

- Le propriétaire, le surveillant de chantier ou toute personne mandatée par le demandeur pour réaliser les travaux doit s'assurer du respect par les opérateurs de l'itinéraire prescrit au certificat d'autorisation;
- Le propriétaire des lieux ou son surveillant de chantier doit communiquer par courriel à chaque vendredi à un représentant de la Municipalité dûment identifié le nombre de voyages de terre réalisés au cours de la semaine d'activités, notamment en transmettant le bon de livraison de chaque camion ;
- Des tests de sol de phase I doivent être effectués aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, selon la mesure atteinte la plus rapidement, soit à chaque semaine d'opération, soit à chaque 1 296 mètres cube de terre transportée sur les lieux. Les travaux de remblai peuvent se poursuivre pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol ;
- Des tests de sol de phase II sont exigés, aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, lorsque les résultats de tests de sol de phase I sont non-conformes et/ou non-valides. Lorsque des tests de sol de phase II sont exigés, il y a arrêt des travaux de remblai pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol. Les travaux de remblai peuvent se poursuivre sur réception des résultats valides et conformes de ces nouveaux tests de sol de phase II ;
- Des tests de sol de phase II sont exigés, aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, à la fin de tout travaux de remblai ;
- Le non-respect de l'une ou plusieurs conditions mentionnées au Règlement no 273-8, constaté pendant la période de travaux de remblai, entraînera automatiquement un avis d'infraction et la suspension du permis. Un délai de vingt-quatre (24) heures est accordé au propriétaire pour se conformer à la réglementation ;
- Le non-respect d'une ou plusieurs causes mentionnées au permis de remblai entraînera une révocation immédiate du permis de remblai.

Article 5

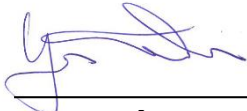
Au règlement 273 et à ses modifications subséquentes doit être ajouté l'assujettissement de la réglementation de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de remblais, de même que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, régissant les territoires sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Article 6

Un comité consultatif de remblai est créé afin d'analyser chaque demande de permis de remblai. Ce comité administratif sera composé d'un ou une employée de la Municipalité de Franklin qui œuvre en urbanisme, de même qu'un ou une employée de la direction générale.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Yves Métras
Maire



Simon St-Michel
Directeur général et greffier-Trésorier

Municipalité de Franklin

Rapport financier consolidé

31 décembre 2022

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2022

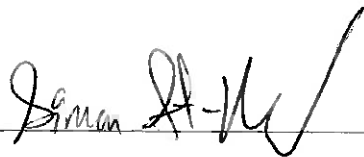
Municipalité de Franklin | 69010 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Simon St-Michel, atteste la véracité du Rapport financier consolidé de Municipalité de Franklin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Signature



Date 6 mars 2024

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	21
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	22
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	23
Situation financière par organismes	24
Charges par objets	25
Excédent (déficit) accumulé	26
Avantages sociaux futurs	30

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	37
Analyse des charges consolidées	49

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la **Municipalité de Franklin**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Municipalité de Franklin** (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Municipalité de Franklin** au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la **Municipalité de Franklin** inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO S.E.N.C.R.L.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Vaudreuil-Dorion, le 6 mars 2024

1 Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A116447

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

		Réalizations	
		2022	2021 Redressé note 23
Revenus			
Taxes	1	2 329 975	1 973 381
Compensations tenant lieu de taxes	2	13 113	10 903
Quotes-parts	3		
Transferts	4	926 444	418 449
Services rendus	5	115 757	57 134
Imposition de droits	6	116 584	124 765
Amendes et pénalités	7	11 370	19 091
Revenus de placements de portefeuille	8	4 859	2 275
Autres revenus d'intérêts	9	14 991	34 739
Autres revenus	10	22 619	22 718
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	3 555 712	2 663 455
Charges			
Administration générale	14	892 033	863 778
Sécurité publique	15	441 793	355 716
Transport	16	892 507	801 275
Hygiène du milieu	17	415 788	512 894
Santé et bien-être	18		4 590
Aménagement, urbanisme et développement	19	159 841	170 184
Loisirs et culture	20	281 598	204 908
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	24 316	30 873
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	3 107 876	2 944 218
Excédent (déficit) de l'exercice	25	447 836	(280 763)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	9 353 201	9 596 801
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27	(94 813)	(57 650)
Solde redressé	28	9 258 388	9 539 151
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	9 706 224	9 258 388

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2022

		2022	2021 Redressé note 23
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	236 657	129 464
Débiteurs (note 5)	2	1 760 150	1 256 320
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	26 004	525 623
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	2 022 811	1 911 407
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10		60 730
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	655 174	495 879
Revenus reportés (note 12)	12	61 722	113 312
Dette à long terme (note 13)	13	1 001 536	1 019 034
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14		
Autres passifs (note 14)	15		
	16	1 718 432	1 688 955
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	304 379	222 452
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	9 390 769	9 021 451
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	6 361	10 235
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	4 715	4 250
	23	9 401 845	9 035 936
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	9 706 224	9 258 388

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Passifs éventuels (note 21)

Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

		Réalizations	
		2022	2021 Redressé note 23
Excédent (déficit) de l'exercice	1	447 836	(280 763)
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2 (899 675)(247 840)
Produit de cession	3		
Amortissement	4	530 357	465 021
(Gain) perte sur cession	5		
Réduction de valeur / Reclassement	6		
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(369 318)	217 181
Variation des propriétés destinées à la revente	9		
Variation des stocks de fournitures	10	3 874	(182)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	(465)	2 207
	13	3 409	2 025
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	81 927	(61 557)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	317 265	341 659
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18	(94 813)	(57 650)
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	222 452	284 009
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21	304 379	222 452

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

		2022	2021 Redressé note 23
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	447 836	(280 763)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	530 357	465 021
Autres			
▪ Redressement	3		(57 650)
▪	4		
	5	978 193	126 608
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(503 830)	665 142
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	159 295	(517 621)
Revenus reportés	9	(51 590)	69 675
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10		
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	3 874	(182)
Autres actifs non financiers	13	(465)	2 207
	14	585 477	345 829
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(899 675)	247 840
Produit de cession des immobilisations corporelles	16		
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(899 675)	(247 840)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20	()	()
Remboursement ou cession	21		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22	()	()
Cession	23	499 619	64 994
	24	499 619	64 994
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	25	49 508	405 191
Remboursement de la dette à long terme	26	(67 878)	740 336
Variation nette des emprunts temporaires	27	(60 730)	(43 236)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28	872	(2 644)
Autres			
▪	29		
▪	30		
	31	(78 228)	(381 025)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	32	107 193	(218 042)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	33	129 464	347 506
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	34		
Solde redressé	35	129 464	347 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	36	236 657	129 464

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Statut de l'organisme municipal

La Municipalité de Franklin est un organisme municipal constituée et régi en vertu du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1) et ses amendements. Elle est dirigée par un conseil.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas de partenariat. La municipalité participe au partenariat suivant : la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon.

Les comptes de la municipalité et de l'organisme compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers, proportionnellement à la quote-part revenant à la municipalité dans le cas d'un partenariat. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la municipalité et sont combinés ligne par ligne. Les opérations et les soldes interorganismes sont ensuite éliminés.

La municipalité ne contrôle aucun organisme consistant en une entreprise municipale et ne participe à aucun partenariat de type commercial.

L'expression "Administration municipale" utilisée réfère à la Municipalité de Franklin excluant l'organisme qu'elle contrôle.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

Le taux de participation de la municipalité dans les opérations de la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon pour l'exercice est de 9,13 %, faisant varier le taux de participation cumulatif dans la situation financière de 8,73% en début d'exercice à 8,38% à la fin de l'exercice.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passifs, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

La principale estimation est la durée d'utilité des immobilisations.

C) Actifs

S.O.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

Placements

Les placements temporaires sont présentés au coût et sont dépréciés lors d'une baisse durable de valeur.

b) Actifs non financiers

La municipalité comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers puisqu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la municipalité bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la municipalité bénéficiera des services acquis.

D) Passifs**Frais reportés liés à la dette à long terme**

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques sont comptabilisés à titre de revenus reportés et sont constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

E) Revenus

Revenus autres que les revenus de transfert

Les revenus autres que les revenus de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent lorsqu'il y a existence d'un accord, que les services ont été fournis, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;
- Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu;
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;
- Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux tiers.

Revenus de transfert

Les transferts sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

F) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

S.O.

H) Instruments financiers

S.O.

I) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

3. Modification de méthodes comptables

S.O.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 236 657	129 464
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	
Autres éléments		
▪	3	
▪	4	
▪	5	
▪	6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 236 657	129 464
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	8 () ()	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	9 236 657	129 464
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	10 8 515	8 853
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	11	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

5. Débiteurs

		2022	2021
Taxes municipales	12	307 196	308 760
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	13		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14	1 099 619	739 704
Gouvernement du Canada et ses entreprises	15	283 318	81 776
Organismes municipaux	16	8 949	10 102
Autres			
▪ Droits de mutation et autres	17	61 068	115 978
▪	18		
	19	1 760 150	1 256 320
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	20		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	21		
Organismes municipaux	22		
Autres tiers	23		
	24		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	25		
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	26		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	27	72 722	11 913
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	28	721 326	510 951
Ministère de la Culture et des Communications	29		
Autres ministères/organismes	30	305 571	216 840
	31	1 099 619	739 704

Note

6. Prêts

		2022	2021
Prêts à un office d'habitation	32		
Prêts à un fonds d'investissement	33		
Autres			
▪	34		
▪	35		
	36		
Provision pour moins-value déduite des prêts	37		

Note

7. Placements de portefeuille

		2022	2021
Placements à titre d'investissement	38		
Autres placements	39	26 004	525 623
	40	26 004	525 623
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	41		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	42		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Note**8. Avantages sociaux futurs**

	2022	2021
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	43	
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	44	
	45	
Charge de l'exercice		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	46	
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	47	
Régimes à cotisations déterminées	48	
Autres régimes (REER et autres)	49	2 245
Régimes de retraite des élus municipaux	50	
	51	2 245

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note**9. Autres actifs financiers**

	2022	2021
Propriétés destinées à la revente (note 16)	52	
Autres	53	
	54	

Note**10. Emprunts temporaires**

La municipalité a autorisé et négocié auprès d'une institution financière une marge de crédit de 100 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (6.45% au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2022, le solde non utilisé de cette marge de crédit était de 100 000 \$.

11. Crédoeurs et charges à payer

	2022	2021
Fournisseurs	55	378 116
Salaires et avantages sociaux	56	104 925
Dépôts et retenues de garantie	57	281
Provision pour contestations d'évaluation	58	
Autres		
▪ Organismes municipaux	59	3 588
▪ Intérêts courus sur dette LT	60	2 361
▪ Gouvernement du Québec	61	6 608
▪ Gouvernement du Canada	62	687
▪	63	
	64	495 879

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

12. Revenus reportés

		2022	2021
Taxes perçues d'avance	65	8 670	37 517
Transferts			
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	66	33 374	32 195
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	67		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	68		
Accès entreprise Québec	69		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	70		
Autres			
▪ FRR - Volet 4	71		40 000
▪ TECQ	72		3 300
▪ Nouveaux horizons	73	19 678	
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	74		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	75		
Société québécoise d'assainissement des eaux	76		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	77		
Autres contributions des promoteurs	78		
Fonds de redevances réglementaires	79		
Autres			
▪ Autres	80		300
▪	81		
▪	82		
▪	83		
▪	84		
▪	85		
▪	86		
	87	61 722	113 312

Note**13. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2022	2021
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,70	2,88	2026	2040	88	933 100	996 400
Obligations et billets en monnaies étrangères					89		
Gains (pertes) de change reportés					90		
					91		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					92		
Organismes municipaux					93		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					94		
Autres	2,69	2,69	2023	2027	95	71 123	26 193
					96	1 004 223	1 022 593
Frais reportés liés à la dette à long terme					97	(2 687)	(3 559)
					98	1 001 536	1 019 034

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2022
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2023	99	64 500		6 981	71 481
2024	100	65 900		3 721	69 621
2025	101	67 000		3 805	70 805
2026	102	68 300		3 897	72 197
2027	103	102 100		3 989	106 089
2028 et plus	104	565 300		48 730	614 030
	105	933 100		71 123	1 004 223
Intérêts et frais accessoires	106	()	()	()	
	107	933 100		71 123	1 004 223

Note

Les versements estimatifs excluent le montant des refinancements dans l'année où ils doivent survenir.

14. Autres passifs

	2022	2021
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	108	
Assainissement des sites contaminés	109	
Autres		
▪	110	
▪	111	
▪	112	
▪	113	
	114	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	115	1 884 495			1 884 495
Eaux usées	116	2 560 022			2 560 022
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	117	5 168 208	682 074		5 850 282
Autres					
-	118	931 585			931 585
-	119				
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	1 574 239			1 574 239
Améliorations locatives	122				
Véhicules	123	1 306 770	176 440		1 483 210
Ameublement et équipement de bureau	124	75 257			75 257
Machinerie, outillage et équipement divers	125	453 337	168 545		621 882
Terrains	126	152 837	6 800		159 637
Autres	127				
	128	14 106 750	1 033 859		15 140 609
Immobilisations en cours	129	135 538	(134 184)		1 354
	130	14 242 288	899 675		15 141 963
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	131	461 059	47 113		508 172
Eaux usées	132	614 734	64 001		678 735
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	133	2 287 410	206 879		2 494 289
Autres					
▪ Autres infrastructures	134	194 198	43 573		237 771
-	135				
Réseau d'électricité	136				
Bâtiments	137	902 099	41 566		943 665
Améliorations locatives	138				
Véhicules	139	529 670	62 863		592 533
Ameublement et équipement de bureau	140	20 888	11 676		32 564
Machinerie, outillage et équipement divers	141	210 779	52 686		263 465
Autres	142				
	143	5 220 837	530 357		5 751 194
VALEUR COMPTABLE NETTE	144	9 021 451			9 390 769
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	145				
Amortissement cumulé	146	()	()	()	()
Valeur comptable nette	147				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

16. Propriétés destinées à la revente

	2022	2021
Immeubles de la réserve foncière	148	
Immeubles industriels municipaux	149	
Autres	150	
	151	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	152	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	153	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	154				
▪	155				
▪	156				
▪	157				
	158				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	159				
▪	160				
▪	161				
▪	162				
	163				
VALEUR COMPTABLE NETTE	164				

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2022	2021
Frais payés d'avance		
▪ Assurances	165	4 715
▪	166	
▪	167	
Autres		
▪	168	
▪	169	
	170	4 250

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

19. Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de déneigement et de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles, la municipalité s'est engagée à effectuer des versements pour un montant total de 1 732 376 \$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2023	538 286 \$
2024	549 777 \$
2025	476 363 \$
2026	167 950 \$

20. Droits contractuels

Dans le cadre d'un programme de subvention sur les infrastructures, la municipalité et les gouvernements du Québec et du Canada ont signé des protocoles d'entente dans lesquels les gouvernements s'engagent à verser une somme de 1 387 157 \$ pour la réalisation de travaux. La municipalité doit également investir 425 000 \$ dans ces travaux. Les travaux doivent être exécutés avant le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, une somme totale de 718 544 \$ a été constatée à titre de revenu et un solde de 668 813 \$ de subvention demeure disponible pour des travaux futurs.

La municipalité a signé un bail relatif à la location de locaux. Cette entente, d'une durée de sept ans, se terminera le 30 juin 2025. En vertu de cette entente, les revenus qui seront constatés au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

2023	16 800 \$
2024	16 800 \$
2025	8 400 \$

La municipalité a conclu une entente avec une autre municipalité pour le service de protection incendie. Cette entente est d'une durée de 4 ans débutant le 1er janvier 2022. Le revenu annuel est de 10 000 \$.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2022	2021
Emprunts temporaires			
	171		
Dettes à long terme			
	172		
	173		

S.O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

B) Auto-assurance

S.O.

C) Poursuites

S.O.

D) Autres

La municipalité est mise en cause dans le cadre d'une demande en dommages et en injonction permanente. Une somme de 1 102 416 \$ est réclamée. La responsabilité de la municipalité n'a pas été établie et, de ce fait, aucune somme n'a été comptabilisée aux livres. Advenant un accueil favorable de cette réclamation, la charge en découlant serait comptabilisée dans l'exercice alors en cours.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

Le solde de l'excédent accumulé au 1er janvier 2022 a été redressé d'un montant de 94 813 \$ afin de reclasser à l'excédent les sommes relatives au manque à gagner lié à la taxation pour l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les postes suivants de l'état de la situation financière ont été modifiés:

Débiteurs	(94 813) \$
Excédent de fonctionnement affecté	101 881 \$
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	(7 068) \$

24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers net (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et du budget adopté par l'organisme contrôlé, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

25. Instruments financiers

S.O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

26. Incidence du Coronavirus (COVID-19) sur les états financiers

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme pandémie mondiale.

La municipalité a poursuivi ses activités malgré la pandémie, cette dernière n'ayant eu que peu d'impact sur les revenus et les charges de fonctionnement de l'exercice.

La municipalité prévoit que les impacts sur ses résultats et ses flux de trésorerie ne seront pas majeurs au cours du prochain exercice. S'il y a lieu, toute perturbation serait comptabilisée au moment où l'impact serait connu et lorsqu'il pourrait faire l'objet d'une évaluation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Réalizations 2021		Budget 2022		Réalizations 2022		Total consolidé
	Administration municipale Redressé note 23	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus							
Fonctionnement							
1 Taxes	1 973 381	2 275 216	2 329 975	2 329 975			2 329 975
2 Compensations tenant lieu de taxes	10 903	10 204	13 113	13 113			13 113
3 Quotes-parts						11 767	
4 Transferts	378 662	337 969	347 298	347 298			347 298
5 Services rendus	44 004	40 293	91 727	91 727		24 030	115 757
6 Imposition de droits	124 765	84 200	116 584	116 584			116 584
7 Amendes et pénalités	19 091	6 500	11 370	11 370			11 370
8 Revenus de placements de portefeuille	2 275	6 000	4 859	4 859			4 859
9 Autres revenus d'intérêts	34 739	9 500	14 991	14 991			14 991
10 Autres revenus	12 718	29 182	15 819	15 819			15 819
11 Effet net des opérations de restructuration							
12	2 600 538	2 799 064	2 945 736	2 945 736		35 797	2 969 766
Investissement							
13 Taxes							
14 Quotes-parts							
15 Transferts							
16 Imposition de droits			579 146	579 146			579 146
17 Autres revenus							
18 Contributions des promoteurs			6 800	6 800			6 800
19 Autres	10 000						
20 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux							
21 Effet net des opérations de restructuration							
22	2 610 538	2 799 064	3 531 682	3 531 682		35 797	3 555 946
Charges							
23 Administration générale	833 548	772 333	857 077	857 077	34 956		892 033
24 Sécurité publique	313 651	403 083	369 165	369 165	72 628		441 793
25 Transport	563 889	620 654	660 232	660 232	232 275		892 507
26 Hygiène du milieu	393 472	448 210	296 046	296 046	119 742		415 788
27 Santé et bien-être		3 780					
28 Aménagement, urbanisme et développement	169 362	174 918	158 574	158 574	1 267		159 841
29 Loisirs et culture	169 453	211 515	202 899	202 899	47 142		281 598
30 Réseau d'électricité						43 324	
31 Frais de financement	27 620	82 935	23 167	23 167		1 149	24 316
32 Effet net des opérations de restructuration							
33 Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	451 224		508 010	508 010			
34	2 926 789	2 717 428	3 075 170	3 075 170		44 473	3 107 876
35	(316 251)	81 636	456 512	456 512		(8 676)	447 836
Excédent (déficit) de l'exercice							
1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.							

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Réalizations 2021		Budget 2022		Réalizations 2022		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats		
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(316 251)	81 636	456 512	(8 676)	447 836	
Moins : revenus d'investissement	2	(10 000)	()	585 946	()	585 946	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(326 251)	81 636	(129 434)	(8 676)	(138 110)	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES							
<i>Ajouter (déduire)</i>							
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	4	451 224		508 010	22 347	530 357	
Amortissement	5						
Produit de cession	6						
(Gain) perte sur cession	7						
Réduction de valeur / Reclassement	8	451 224		508 010	22 347	530 357	
Propriétés destinées à la revente	9						
Coût des propriétés vendues	10						
Réduction de valeur / Reclassement	11						
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	12						
Remboursement ou produit de cession	13						
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	14						
Provision pour moins-valeur / Réduction de valeur	15						
Financement	16				139	139	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	17	(67 472)	64 364	63 300	4 578	67 878	
Remboursement de la dette à long terme	18	(67 472)	(64 364)	(63 300)	(4 439)	(67 739)	
Affectations	19	(217 530)	()	313 729	()	313 729	
Activités d'investissement	20						
Excédent (déficit) accumulé	21	152 562	(17 272)	31 866		31 866	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	(17 272)		(22 466)		(22 466)	
Excédent de fonctionnement affecté	23						
Réserves financières et fonds réservés	24						
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(82 240)	(17 272)	(304 329)		(304 329)	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	26	301 512	(81 636)	140 381	17 908	158 289	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	(24 739)	10 947		9 232	20 179	

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	Réalizations 2021		Réalizations 2022		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus d'investissement	1	10 000	585 946		585 946
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2	(70 614)	29 162	()	29 162
Sécurité publique	3	(9 596)	()	()	()
Transport	4	(23 958)	854 540	()	854 540
Hygiène du milieu	5	(10 858)	()	()	()
Santé et bien-être	6	()	()	()	()
Aménagement, urbanisme et développement	7	(2 251)	()	()	()
Loisirs et culture	8	(152 279)	15 973	()	15 973
Réseau d'électricité	9	()	()	()	()
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	()	()	()	()
	11	(247 840)	899 675	()	899 675
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	12	()	()	()	()
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Emission ou acquisition	13	()	()	()	()
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	14			49 508	49 508
Affectations					
Activités de fonctionnement	15	2 17 530	3 13 729		3 13 729
Excédent accumulé	16				
Excédent de fonctionnement non affecté	17				
Excédent de fonctionnement affecté	18				
Réserves financières et fonds réservés	19	2 17 530	3 13 729		3 13 729
	20	(30 310)	(585 946)		(536 438)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(20 310)	49 508	49 508	49 508

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2021		2022		Total consolidé ¹
	Administration municipale Redressé note 23	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Organismes contrôlés et partenariats	
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	120 611	228 142	8 515	236 657	
Débiteurs (note 5)	1 242 655	1 748 468	11 682	1 760 150	
Prêts (note 6)					
Placements de portefeuille (note 7)	525 623	26 004		26 004	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)					
Autres actifs financiers (note 9)					
	1 888 889	2 002 614	20 197	2 022 811	
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)					
Emprunts temporaires (note 10)					
Créditeurs et charges à payer (note 11)	492 990	652 188	2 986	655 174	
Revenus reportés (note 12)	113 312	61 722		61 722	
Dette à long terme (note 13)	992 841	930 413	71 123	1 001 536	
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)					
Autres passifs (note 14)					
	1 599 143	1 644 323	74 109	1 718 432	
	289 746	358 291	(53 912)	304 379	
ACTIFS FINANCIERS NETS [DETTE NETTE]					
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	8 842 061	9 233 726	157 043	9 390 769	
Propriétés destinées à la revente (note 16)					
Stocks de fournitures	8 170	4 007	2 354	6 361	
Actifs incorporels achetés (note 17)					
Autres actifs non financiers (note 18)	4 250	4 715		4 715	
	8 854 481	9 242 448	159 397	9 401 845	
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	861 160	963 571	15 753	979 324	
Excédent de fonctionnement affecté	263 915	160 585		160 585	
Réserves financières et fonds réservés	153 491	175 957	460	176 417	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir					
Financement des investissements en cours					
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 845 661	8 300 626	89 272	8 389 898	
Gains (pertes) de réévaluation cumulés					
	9 144 227	9 600 739	105 485	9 706 224	
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	656 608	540 974	547 801	585 428
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	83 074	68 273	69 310	74 089
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	1 619 457	1 683 194	1 696 307	1 527 772
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	82 935	19 011	20 160	20 569
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11				2 672
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13		4 156	4 156	7 632
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	273 854	246 156	234 389	237 335
Transferts	15				
Autres	16				
Autres organismes					
Transferts	17				
Autres	18	1 500	5 396	5 396	8 826
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19		508 010	530 357	465 021
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
-	21				
- AUTRES	22				14 874
-	23				
	24	2 717 428	3 075 170	3 107 876	2 944 218

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 979 324	867 681
Excédent de fonctionnement affecté	2 160 585	283 915
Réserves financières et fonds réservés	3 176 417	153 491
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 ()	()
Financement des investissements en cours	5	(49 048)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6 8 389 898	8 002 349
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	8
	8 9 706 224	9 258 388
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		
Administration municipale	9 963 571	861 160
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10 15 753	6 521
	11 979 324	867 681
Excédent de fonctionnement affecté		
Administration municipale		
▪ Équipement incendie	12	3 503
▪ Infrastructures de parc	13	100 000
▪ Services utilisateur payer	14 67 927	99 195
▪ Site web	15 3 000	3 000
▪	16	
▪ Travaux cours d'eau	17 49 658	35 627
▪ Pont Mitchell	18 40 000	40 000
▪ Rue de l'Éden	19	1 090
▪ Équipements Premiers répond.	20	1 500
	21 160 585	283 915
Organismes contrôlés et partenariats ¹		
▪	22	
▪	23	
▪	24	
	25	
	26 160 585	283 915

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	27	
▪	28	
▪	29	
▪	30	
▪	31	
	32	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	33	
▪	34	
▪	35	
	36	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	37	91 006
Organismes contrôlés et partenariats	38	73 733
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	39	
Organismes contrôlés et partenariats	40	
Montant non réservé		
Administration municipale	41	79 758
Organismes contrôlés et partenariats	42	460
Fonds local d'investissement	43	
Fonds local de solidarité	44	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	45	5 193
Autres		
▪	46	
▪	47	
	48	176 417
	49	153 491
	49	176 417
		153 491

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	50 ()(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	51 ()(
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	52 ()(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	53 ()(
Autres	54 ()(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	55 ()(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	56 ()(
Assainissement des sites contaminés	57 ()(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	58 ()(
Autres	59 ()(
▪	60 ()(
▪	61 ()(
	62 ()(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	63 ()(
Utilisation du fonds de roulement	64 ()(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	65 ()(
Utilisation du fonds de roulement	66 ()(
Autres	67 ()(
▪	68 ()(
	69 ()(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	70 ()(
Mesure relative à la COVID-19	71 ()(
Frais d'émission de la dette à long terme	72 ()(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	73 ()(
Autres	74 ()(
▪	75 ()(
	76 ()(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	77	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	78	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	79	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	80	
Autres	81	
▪	82	
	83 ()(

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	84	
Investissements à financer	85 ()(49 048)
	86	(49 048)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	87	9 390 769 9 021 451
Propriétés destinées à la revente	88	
Prêts	89	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	90	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	91	
	92	9 390 769 9 021 451
Ajustements aux éléments d'actif	93	
	94	9 390 769 9 021 451
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	95 (1 001 536)(1 019 034)
Frais reportés liés à la dette à long terme	96 (2 687)(3 559)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	97	
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	98	3 352 3 491
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	99	
	100 (1 000 871)(1 019 102)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	101 ()()
	102 (1 000 871)(1 019 102)
	103	8 389 898 8 002 349

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	
Régimes supplémentaires de retraite	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

	2022	2021
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3	
Charge de l'exercice	4 ()(
Cotisations versées par l'employeur	5	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ()(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	
Provision pour moins-value	12 ()(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	14	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ()(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ()(
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	
	20	
Cotisations salariales des employés	21 ()(
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ()(
	23	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres	29	
•	30	
•	31	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	32	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	33 ()(
Rendement espéré des actifs	34	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	35	
Charge de l'exercice	36	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021	
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	()(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39		
Prestations versées au cours de l'exercice	40		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	%	%
Autres hypothèses économiques			
▪	51		
▪	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2022	2021
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 ()(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ()(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 ()(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ()(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ()(

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021	
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	() ()	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres			
▪	81		
▪	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84		
Rendement espéré des actifs	85	() ()	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
Charge de l'exercice	87		
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	() ()	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91		
Prestations versées au cours de l'exercice	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103		
Autres hypothèses économiques			
▪	104		
▪	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	106		
Description des régimes et autres renseignements			
		2022	2021
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime de retraite par financement salarial	108		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	109		
Régime de retraite à prestations cibles	110		
Autres régimes	111		
	112		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	113	1	
Description des régimes et autres renseignements			
La municipalité verse pour ses employés permanents une contribution au REER équivalente à 2% du salaire versé. La Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon offre à ses employés un REER individuel.			
		2022	2021
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	114		
Régime de retraite simplifié	115		
REER	116	7 159	2 245
Autres régimes	117		
	118	7 159	2 245

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2022	2021
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	119		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	2022	2021
Cotisations des élus au RREM	120	
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM	121	
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	122	
	123	
Note		

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	1 859 798	1 986 786	1 590 897
Taxes spéciales				
Service de la dette	2	25 584	31 933	33 036
Activités de fonctionnement	3	14 000	14 717	14 258
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	1 899 382	2 033 436	1 638 191
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	70 172	71 853	53 090
Égout	13	36 864	37 748	16 338
Traitement des eaux usées	14	4 802	4 917	9 414
Matières résiduelles	15	142 376	83 973	135 600
Autres				
▪ RÉCUPÉRATION	16	57 635	33 189	55 675
▪ Travaux de cours d'eau	17		(687)	(687)
▪	18			
Centres d'urgence 9-1-1	19	8 500	9 732	9 372
Service de la dette	20	55 485	55 814	55 701
Pouvoir général de taxation	21			
Activités de fonctionnement	22			
Activités d'investissement	23			
	24	375 834	296 539	335 190
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	25			
Autres	26			
	27			
	28	375 834	296 539	335 190
	29	2 275 216	2 329 975	1 973 381

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	30			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	31			
Compensations pour les terres publiques	32			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	3 426	4 212	3 497
Cégeps et universités	34			
Écoles primaires et secondaires	35	6 778	8 901	7 406
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	36			
	37	10 204	13 113	10 903
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	38			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	39			
Taxes d'affaires	40			
	41			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	42			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43			
	44			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	45			
Autres	46			
	47			
	48	10 204	13 113	10 903

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	49		3 153	18 048
Sécurité publique				
Police	50			
Sécurité incendie	51	10 000	7 336	1 442
Sécurité civile	52			
Autres	53			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	54	255 600	231 264	271 106
Enlèvement de la neige	55			
Autres	56			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	57			
Transport adapté	58			
Transport scolaire	59			
Autres	60			
Transport aérien	61			
Transport par eau	62			
Autres	63			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64			214
Réseau de distribution de l'eau potable	65			641
Traitement des eaux usées	66			668
Réseaux d'égout	67			427
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	68	4 500	3 501	3 476
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	69			
Tri et conditionnement	70			
Autres	71			
Autres	72			
Cours d'eau	73			
Protection de l'environnement	74			
Autres	75			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	76			
Sécurité du revenu	77			
Autres	78			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	79			
Rénovation urbaine	80			
Promotion et développement économique	81			
Autres	82			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	83	27 869	33 035	15 465
Activités culturelles				
Bibliothèques	84			
Autres	85			
Réseau d'électricité				
	86			
	87	297 969	278 289	311 487

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	88			
Sécurité publique				
Police	89			
Sécurité incendie	90			
Sécurité civile	91			
Autres	92			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	93	557 146	557 146	
Enlèvement de la neige	94			
Autres	95			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	96			
Transport adapté	97			
Transport scolaire	98			
Autres	99			
Transport aérien	100			
Transport par eau	101			
Autres	102			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	103			
Réseau de distribution de l'eau potable	104			
Traitement des eaux usées	105			
Réseaux d'égout	106			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	107			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	108			
Tri et conditionnement	109			
Autres	110			
Autres	111			
Cours d'eau	112			
Protection de l'environnement	113			
Autres	114			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	115			
Sécurité du revenu	116			
Autres	117			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	118			
Rénovation urbaine	119			
Promotion et développement économique	120			
Autres	121			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	122	22 000	22 000	36 892
Activités culturelles				
Bibliothèques	123			
Autres	124			
Réseau d'électricité	125			
	126	579 146	579 146	36 892

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	127			
Péréquation	128			
Neutralité	129			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	130	10 000		10 363
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	131	30 000	47 682	46 477
Fonds de développement des territoires	132			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	133			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	134		21 327	13 230
Dotations spéciales de fonctionnement	135			
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	136			
Autres	137			
	138	40 000	69 009	70 070
TOTAL DES TRANSFERTS	139	337 969	926 444	418 449

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144			
Sécurité incendie	145	200	10 000	10 000
Sécurité civile	146			
Autres	147			32
	148	200	10 000	370
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150	9 503	12 435	9 502
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154	9 503	12 435	9 502
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155			
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160			
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174	8 738	8 738	
	175	8 738	8 738	
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176		12 264	13 130
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179		12 264	13 130
Réseau d'électricité	180			
	181	9 703	31 173	23 002

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	182			
Évaluation	183			
Autres	184	19 960	17 585	18 034
	185	19 960	17 585	18 034
Sécurité publique				
Police	186			
Sécurité incendie	187	7 500	4 158	3 800
Sécurité civile	188			
Autres	189			
	190	7 500	4 158	3 800
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	191			
Enlèvement de la neige	192			
Autres	193			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	194			
Transport adapté	195			
Transport scolaire	196			
Autres	197			
Autres	198			
	199			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	200			
Réseau de distribution de l'eau potable	201			
Traitement des eaux usées	202	2 300	5 362	3 172
Réseaux d'égout	203			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	204	330		108
Matières recyclables	205		1 140	1 140
Autres	206			
Cours d'eau	207			
Protection de l'environnement	208			
Autres	209		846	846
	210	2 630	7 348	3 280

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	211			
Sécurité du revenu	212			
Autres	213			
	214			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	215			
Rénovation urbaine	216			
Promotion et développement économique	217			
Autres	218			
	219			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	220	500	31 463	43 229
Activités culturelles				
Bibliothèques	221			
Autres	222			
	223	500	31 463	43 229
Réseau d'électricité	224			
	225	30 590	60 554	72 320
TOTAL DES SERVICES RENDUS	226	40 293	91 727	115 757
				57 134

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	227	7 000	11 384	9 781
Droits de mutation immobilière	228	75 000	105 200	114 984
Droits sur les carrières et sablières	229	2 200		
Autres	230			
	231	84 200	116 584	124 765
AMENDES ET PÉNALITÉS	232	6 500	11 370	19 091
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	233	6 000	4 859	2 275
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	234	9 500	14 991	34 739
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	235			
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	236			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	237			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	238			
Contributions des promoteurs	239		6 800	6 800
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	240			
Contributions des organismes municipaux	241			
Autres contributions	242			
Redevances réglementaires	243			
Autres	244	29 182	15 819	22 718
	245	29 182	22 619	22 718
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	246			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2022		Réalizations 2022		Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022	2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	139 687	111 526	111 526	111 526	110 811
Greffe et application de la loi	2	115 670				34 391
Gestion financière et administrative	3	346 428	462 590	34 956	497 546	508 876
Évaluation	4	59 845	81 965		81 965	52 802
Gestion du personnel	5		14 966	14 966	14 966	9 105
Autres						
▪ AUTRES	6	110 703	186 030	186 030	186 030	147 793
▪	7					
	8	772 333	857 077	34 956	892 033	863 778
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	232 034	234 624		234 624	222 958
Sécurité incendie	10	166 549	127 940	72 628	200 568	127 301
Sécurité civile	11					
Autres	12	4 500	6 601		6 601	5 457
	13	403 083	369 165	72 628	441 793	355 716
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	261 525	296 503	213 100	509 603	434 123
Enlèvement de la neige	15	308 193	297 107	19 076	316 183	324 267
Éclairage des rues	16	15 500	16 726	99	16 825	16 591
Circulation et stationnement	17	6 500	27 578		27 578	7 529
Transport collectif						
Transport en commun	18	28 936	22 318		22 318	18 765
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	620 654	660 232	232 275	892 507	801 275

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2022		Réalizations 2022		Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022	2021
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	43 048	35 179	20 796	55 975	103 302
Réseau de distribution de l'eau potable	24	20 026	12 943	34 945	47 888	52 046
Traitement des eaux usées	25	5 875	6 913	38 235	45 148	61 946
Réseaux d'égout	26	42 890	25 365	25 766	51 131	50 025
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	159 225	74 172		74 172	74 929
Élimination	28	67 151	67 699		67 699	68 286
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	85 890	34 870		34 870	60 277
Tri et conditionnement	30	16 010	16 375		16 375	15 824
Matières organiques						
Collecte et transport	31		83		83	
Traitement	32					
Matériaux secs	33					
Autres	34	3 084	3 084		3 084	2 931
Plan de gestion	35	5 011	5 011		5 011	4 398
Autres	36					
Cours d'eau	37		14 352		14 352	18 930
Protection de l'environnement	38					
Autres	39					
	40	448 210	296 046	119 742	415 788	512 894
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	3 780				4 590
Sécurité du revenu	42					
Autres	43					
	44	3 780				4 590

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2022		Réalizations 2022		Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022	2021
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
45	136 924	135 247	1 267	136 514	136 514	149 319
Aménagement, urbanisme et zonage						
Rénovation urbaine						
46						
Biens patrimoniaux						
47						
Autres biens						
Promotion et développement économique						
48	21 066	16 122		16 122	16 122	13 463
Industries et commerces						
49	91	92		92	92	371
Tourisme						
50						
Autres						
51	16 837	7 113		7 113	7 113	7 031
Autres						
52	174 918	158 574	1 267	159 841	159 841	170 184
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
53	161 194	115 944	9 577	125 521	125 521	127 011
Centres communautaires						
54	500	13 878	1 458	15 336	46 893	28 404
Patinatoires intérieures et extérieures						
55						
Piscines, plages et ports de plaisance						
56	27 500	47 726	36 107	83 833	83 833	30 004
Parcs et terrains de jeux						
57	12 675	12 675		12 675	12 675	11 849
Parcs régionaux						
58						
Expositions et foires						
59						
Autres						
60	201 869	190 223	47 142	237 365	268 922	197 268
Activités culturelles						
61						
Centres communautaires						
62	3 500	6 530		6 530	6 530	1 320
Bibliothèques						
Patrimoine						
63						
Musées et centres d'exposition						
64						
Autres ressources du patrimoine						
65	6 146	6 146		6 146	6 146	6 320
Autres						
66	9 646	12 676		12 676	12 676	7 640
Autres						
67	211 515	202 899	47 142	250 041	281 598	204 908

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2022		Réalizations 2022		Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022	2021
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	18 139	18 139	18 139	19 288	21 528
Autres frais	70	872	872	872	872	1 713
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	4 156	4 156	4 156	4 156	7 632
	73	82 935	23 167	23 167	24 316	30 873
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	75					
		508 010 (508 010 (508 010 (

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	2
Analyse de la dette à long terme consolidée	3
Endettement total net à long terme consolidé	4
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	5

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	7
Analyse de la rémunération non consolidée	8
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	8
Frais de financement non consolidés par activités	9
Rémunération des élus	10

Autres renseignements

Questionnaire	11
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2022	Réalisations
		2022	2022	2021
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			(7 008)
Conduites d'égout	4			(7 008)
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	652 791	652 791	17 530
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10			198 736
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13			
Édifices communautaires et récréatifs	14			
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	176 440	176 440	5 155
Ameublement et équipement de bureau	18			9 095
Machinerie, outillage et équipement divers	19	63 644	63 644	29 986
Terrains	20	6 800	6 800	1 354
Autres	21			
	22	899 675	899 675	247 840

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>				
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23			
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			(7 008)
Conduites d'égout	26			(7 008)
Autres infrastructures	27	652 791	652 791	216 266
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations corporelles	33	246 884	246 884	45 590
	34	899 675	899 675	247 840

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	623 560		43 980	579 580
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	399 033	49 508	23 898	424 643
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	1 022 593	49 508	67 878	1 004 223
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9				
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13				
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18				
	19	1 022 593	49 508	67 878	1 004 223
Dettes en cours de refinancement	20	()		()	
Reclassement / Redressement	21				
Dettes à long terme	22	1 022 593	49 508	67 878	1 004 223

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	933 100
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5	
▪	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Autres		
▪	12	
▪	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	933 100
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats		
	15	77 477
Endettement net à long terme	16	1 010 577
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	79 648
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	1 090 225
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)		
	21	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération		
	22	
	23	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	24	1 090 225
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)		
	25	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 24 ci-dessus, et à la ligne 20, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)		
	26	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
Administration générale				
Greffé et application de la loi	1			
Évaluation	2	59 495	49 812	52 378
Autres	3	78 785	78 785	80 514
Sécurité publique				
Police	4	2 034	615	1 975
Sécurité incendie	5	7 095	7 095	6 873
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	28 936	22 318	18 765
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	11 523		
Matières résiduelles	12	9 985	9 986	9 560
Cours d'eau	13	21 582	13 582	17 170
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	3 780		
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	11 324	11 324	11 066
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	11 432	11 434	11 910
Autres	21	9 062	10 617	8 955
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	12 675	24 442	11 849
Activités culturelles	23	6 146	6 146	6 320
Réseau d'électricité				
	24			
	25	273 854	246 156	237 335

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		2022	2021
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	899 675	247 840
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	899 675	247 840

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

<i>Non audité</i>	Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale						
1 Cadres et contremaîtres	2,00	35,00	2 126,00	121 013	16 652	137 665
2 Professionnels						
3 Cois blancs	3,50	35,00	7 229,00	171 643	23 619	195 262
4 Cois bleus	3,00	40,00	5 195,00	136 558	18 791	155 349
5 Policiers						
6 Pompiers						
7 Conducteurs et opérateurs (transport en commun)						
8	8,50		14 550,00	429 214	59 062	488 276
9	7,00			111 760	9 211	120 971
10	15,50			540 974	68 273	609 247

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
	Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun					
Eau et égout					
11 Approvisionnement et traitement de l'eau potable					
12 Réseau de distribution de l'eau potable					
13 Traitement des eaux usées					
14 Réseaux d'égout					
15					
16	334 927	358 510	225 671	7 336	926 444
17	334 927	358 510	225 671	7 336	926 444

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		2022	2021
Administration générale			
Greffé et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	4 156	5 184
	4	4 156	5 184
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6	5 571	5 701
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	5 571	5 701
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	4 950	5 894
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	4 950	5 894
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	507	747
Réseau de distribution de l'eau potable	17	2 622	3 388
Traitement des eaux usées	18	1 584	2 334
Réseaux d'égout	19	3 777	4 372
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	8 490	10 841
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39		
Réseau d'électricité			
	40		
	41	23 167	27 620

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
YVES METRAS	Maire	24 493	12 227	6 525	3 263
MARC-ANDRÉ LABERGE	Conseiller	7 265	3 520		
ÉRIC PAYETTE	Conseiller	9 275	4 769		
LYNE MCKENZIE	Conseiller	9 193	4 895		
SIMON BRENNAN	Conseiller	8 088	3 856		
MARK BLAIR	Conseiller	8 293	4 071		
NATHANIEL ST-PIERRE	Conseiller	7 963	3 850		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	150 000 \$
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022	4	1 179 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	5 <input checked="" type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :		
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	7	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	8	\$
Ligne 3 : Autres revenus	9	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	10	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	11	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	12	\$
Ligne 9 : Autres charges	13	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	15	\$
Ligne 14 : Débiteurs	16	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	17	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	18	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	19	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	20	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	21	\$
Ligne 24 : Libres	22	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	23	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	24	\$
Montant des pardons de prêts constatés		
Solde cumulatif au début de l'exercice	25	\$
Constatés au cours de l'exercice	26	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	27	\$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 28 29
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022 30 _____ \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 31 32
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2022 33 _____ \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 34 35
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022 36 _____ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 37 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022 39 _____ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 40 41
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 42 43
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 44 45
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022 46 _____ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 47 48
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2022 49 _____ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 50 51
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 52 _____ \$
- b) autres formes d'aide 53 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2022

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2022

54 _____ \$

Facteur comparatif de 2022

55 _____

Valeur uniformisée

56 _____ \$

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2022 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD57 231 264 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

58 297 105 \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

Systèmes de sécurité

59 27 578 \$

Chaussées pavées - entretien préventif

60 298 774 \$

Chaussées pavées - entretien palliatif

61 \$

Chaussées en gravier - entretien préventif

62 \$

Chaussées en gravier - entretien palliatif

63 \$

Systèmes de drainage

64 \$

Abords de routes

65 \$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

66 326 352 \$

b) Dépenses d'investissement

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

67 _____ \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

68 13 123 \$

c) Total des frais encourus admissibles

69 636 580 \$

d) Description des dépenses d'investissement

▪ Relatives à l'entretien d'hiver :

▪ Relatives à l'entretien d'été :

Confection d'une descente

e) Si le total des frais encourus à la ligne 69 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2022 (ligne 57), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 66 et 68), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2022 (ligne 57) veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

70 _____

b) Date d'adoption de la résolution

71 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?*
- 72 73
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 74 _____
- b) Date d'adoption de la résolution 75 _____
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 76 _____
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 77 _____ 1
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 78 _____
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 79 _____
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 80 _____ 1
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 81 _____
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 82 _____
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 83 _____ 101
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 84 _____
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 85 _____ 1
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)?
- 86 87

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

La question 13 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité**OUI NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 2

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

3 4

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

5 6

3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2023 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

7 8

4. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

9 10

Les questions 5 à 7 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

11 12

6. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

13 14

7. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

15 16

La question 8 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

17 18

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

19 20

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2023

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales

Taxe foncière générale	1	1 889 759
------------------------	---	-----------

Taxes spéciales

Service de la dette	2	8 928
---------------------	---	-------

Activités de fonctionnement	3	14 225
-----------------------------	---	--------

Activités d'investissement	4	
----------------------------	---	--

Réserve financière pour le service de l'eau	5	
---	---	--

Réserve financière pour le service de la voirie	6	
---	---	--

Taxes de secteur

Taxes spéciales

Service de la dette	7	
---------------------	---	--

Activités de fonctionnement	8	
-----------------------------	---	--

Activités d'investissement	9	
----------------------------	---	--

Autres

	10	
--	----	--

	11	1 912 912
--	----	-----------

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification

Services municipaux

Eau	12	
-----	----	--

Égout	13	
-------	----	--

Traitement des eaux usées	14	
---------------------------	----	--

Matières résiduelles	15	167 705
----------------------	----	---------

Autres

▪ Récupération	16	85 855
----------------	----	--------

▪ Égout-Aqueduc	17	109 386
-----------------	----	---------

▪	18	
---	----	--

Centres d'urgence 9-1-1	19	9 700
-------------------------	----	-------

Service de la dette	20	55 148
---------------------	----	--------

Pouvoir général de taxation	21	
-----------------------------	----	--

Activités de fonctionnement	22	
-----------------------------	----	--

Activités d'investissement	23	
----------------------------	----	--

	24	427 794
--	----	---------

Taxes d'affaires

Sur l'ensemble de la valeur locative	25	
--------------------------------------	----	--

Autres	26	
--------	----	--

	27	
--	----	--

	28	427 794
--	----	---------

	29	2 340 706
--	----	-----------

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité***COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES****GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	3 639
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	7 198
	8	10 837

GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	
Taxes d'affaires	11	
	12	

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	10 837

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
1		x	/100 \$				
2	192 366 116 x	0,6600/100 \$	1 269 616				
3	2 452 600 x	0,8600/100 \$	21 092				
4	17 847 324 x	0,8600/100 \$	153 486				
5	7 832 700 x	0,6600/100 \$	51 695				
Terrains vagues desservis							
6		x	/100 \$				
7	2 452 600 x	1,0000/100 \$	24 526				
8	1 893 460 x	0,3400/100 \$	6 438				
9	77 826 900 x	0,4663/100 \$	362 906				
10			1 889 759	()			1 889 759
Taxes spéciales							
11	302 671 700 x	0,0030/100 \$	8 928				
12		x	/100 \$				
13		x	/100 \$				
14		x	/100 \$				
15		x	/100 \$				
Terrains vagues desservis							
16		x	/100 \$				
17		x	/100 \$				
18		x	/100 \$				
19		x	/100 \$				
20			8 928	()			8 928

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
				14 225				
	21	302 671 700 x	0,0047/100 \$					
Taxes spéciales								
	22	x	/100 \$					
	23	x	/100 \$					
	24	x	/100 \$					
	25	x	/100 \$					
	26	x	/100 \$					
	27	x	/100 \$					
	28	x	/100 \$					
	29	x	/100 \$					
	30			14 225				14 225
Taxes spéciales								
	31	x	/100 \$					
	32	x	/100 \$					
	33	x	/100 \$					
	34	x	/100 \$					
	35	x	/100 \$					
	36	x	/100 \$					
	37	x	/100 \$					
	38	x	/100 \$					
	39	x	/100 \$					
	40							
		Valeur locative imposable						
	41	x	%					

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement
Eau	1 _____ \$
Égout	2 _____ \$
Eau et égout	3 _____ 6,50 \$
Traitement des eaux usées	4 _____ \$
Matières résiduelles	5 _____ 85,61 \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code	Préciser
R 293 secteur - Financ. Aqueduc-Égout	168,2900	4 - tarif fixe (compensation)	Par unité desservie
R 293 secteur - Entretien Aqueduc-Égout	648,6700	4 - tarif fixe (compensation)	Par unité desservie
Matières Recyclables	43,8200	4 - tarif fixe (compensation)	Par unité desservie
R 402 Infrastructures municipales	17 614,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Par unité desservie
R 386 Camion incendie	10,7900	4 - tarif fixe (compensation)	Tous

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	154 876	52 390		24 757	21 323	368 694
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	3 309	1 654		551	551	13 788
Autres	5	21 777	10 888		3 629	3 629	90 738
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8	179 962	64 932		28 937	25 503	473 220

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Immeubles forestiers			Résiduelle		Total
	Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres			
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1	6 438	1 284 434			1 912 912
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4		35 295			55 148
Autres	5		232 285			362 946
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8	6 438	1 552 014			2 331 006

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	OUI	NON
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les mesures fiscales suivantes?		
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM		
▪ Pour la taxe foncière générale	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	7 <input type="checkbox"/>	8 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM		
▪ Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	11 <input type="checkbox"/>	12 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	13 <input type="checkbox"/>	14 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2023 :	15 _____	\$
▪ Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2023 :	16 _____	\$
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	17 <input type="checkbox"/>	18 <input checked="" type="checkbox"/>
3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :		
▪ une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM	19 <input type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM	21 <input type="checkbox"/>	22 <input checked="" type="checkbox"/>
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2023 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	25 _____	285 000 \$
5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26 _____	\$
6. Date d'adoption du budget par le conseil	27 _____	2023-01-23

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

7. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	<u>3 668 472 \$</u>
8. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	<u>64 500 \$</u>
9. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	<u>17 405 \$</u>
10. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	<u>\$</u>



Chères Franklinoises, chers Franklinois,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'année 2022, qui comprend le rapport de l'auditeur externe et le rapport financier de la Municipalité de Franklin. Le tableau ci-dessous vous présente les résultats en fonction des grandes catégories de revenus et de dépenses.

États financiers consolidés 2022

État des résultats consolidés:	2022
Revenus	
Taxes	2 329 975 \$
Compensations tenant lieu de taxes	13 113 \$
Transferts	926 444 \$
Services rendus	115 757 \$
Imposition de droits, amendes, pénalités et intérêts aux placements	132 813 \$
Autres revenus	37 610 \$
Total des revenus	3 555 712 \$
Dépenses	
Administration générale	892 033 \$
Sécurité publique	441 793 \$
Transport	892 507 \$
Hygiène du milieu	415 788 \$
Aménagement et urbanisme	159 841 \$
Loisirs et culture	281 598 \$
Frais de financement	24 316 \$
Total des dépenses	3 107 876 \$
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice comptable	(447 836 \$)
Revenus d'investissement	(585 946 \$)
Amortissement	530 357 \$
Remboursement de la dette à long terme et financement des activités de fonctionnement	(67 739 \$)
Affectations – Activités d'investissement	(313 729 \$)
Affectations – Excédent de fonctionnement affecté	31 866 \$
Affectations – Réserves financières et fonds réservés	(22 466 \$)
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice à des fins fiscales	20 179 \$
Rémunération des élus en 2022 incluant les régies et la MRC	Rémunération
Maire	31 018 \$
Conseiller #1	7 265 \$
Conseiller #2	9 193 \$
Conseiller #3	8 088 \$
Conseiller #4	8 293 \$
Conseiller #5	7 963 \$
Conseiller #6	9 275 \$

Les États financiers 2022 ont été audités par la firme d'auditeurs comptables BCGO S.E.N.C.R.L. et ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024. L'avis émis par la firme comptable démontre que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

INFORMATIONS	2022
Évaluation foncière imposable	301 743 375 \$
Taux de taxe foncière générale	0,66 \$/100 \$
Taux de taxe agricole	0,4663 \$/100 \$
Taux de taxe 6 logements et plus	0,86 \$/100 \$
Taux de taxe commerciale	0,86 \$/100 \$
Taux de taxe industriel	0,66 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (Règl. #293)	0,00295 \$/100 \$
Taux de taxe – travaux de cours d'eau	0,0047 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	81,83 \$
Taxe pour le recyclage	33,21 \$


CONCLUSION

La Municipalité de Franklin affiche une excellente santé financière grâce à de bonnes pratiques de gestion. Des efforts optimaux sont déployés afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier, tout en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Plus précisément, mentionnons que nous terminons l'année 2022 avec un excédent de 10 947 \$, pour cette seule année (voir la page 1 du Sommaire de l'information financière consolidée 2022). Ce montant signifie que nous avons budgété avec justesse les dépenses qui allaient être réalisées en 2022. Pour prendre connaissance de ce montant et des autres données des états financiers de 2022, vous pouvez consulter le Sommaire de l'information financière consolidée 2022 et les états financiers 2022 sur le site Web de la Municipalité.

De plus, parmi les réalisations notables de l'année financière 2022, soulignons que nous avons réussi à augmenter de 1 242 655 \$ en 2021 à 1 748 468 \$ en 2022 les débiteurs (page 2 du Sommaire de l'information financière consolidée 2022), notamment en allant rechercher les taxes TVQ et TPS auxquelles nous avons droit au cours des années précédentes, mais qui n'avaient pas été réclamées. Par ailleurs, il importe de noter que nous avons réussi à abaisser le niveau de la dette à 0,36 \$ / 100 \$ d'évaluation en 2022, comparativement à 0,42 \$ / 100 \$ d'évaluation en 2021. À des fins de référence, selon nos auditeurs, spécifions que le niveau d'endettement des municipalités dans la MRC est en moyenne de 0,54 \$ / 100 \$ d'évaluation alors que les municipalités québécoises qui figurent dans notre tranche de population est de 1,04 \$ / 100 \$ d'évaluation.

Enfin, je tiens à souligner, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, l'immense travail accompli par tous les bénévoles de la Municipalité qui œuvrent à l'intérieur des services (pompiers et premiers répondants), des divers comités, associations, mouvements ou clubs sociaux ainsi que le boulot réalisé par les employés municipaux. Par votre implication, vous contribuez à la sécurité et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre belle communauté.


 Yves Métras
 Maire